projet de la conférence. Je n'entreprendrai pas, M. le PRÉSIDENT, de discuter les différents articles qui se trouvent dans le projet d'union; les hon. députés qui m'ont précédé dans cette discussion ont dit, suivant moi, tout ce qui peut être dit sur chacun de ces articles. D'ailleurs, les écrits savants et bien pensés qui ont été publiés en cette ville, dans le Journal de Québec et le Courrier du Canada, n'ont pas moins contribué à faire connaître ce projet que les nombreux discours qui ont été prononcés dans cette chambre. Malgré la bonne opinion que j'ai de quelques-uns des hon. députés qui ont essayé de prouver à cette chambre et au pays que l'union proposée serait plus funeste qu'avantageuse aux diverses provinces qui y sont concernées, je dois avouer que leur raisonnement ne m'a pas convaincu - je dirai même qu'il ne m'a pas paru convainquant. (Ecoutez! écoutez!) L'hon. député de Lotbinière, par exemple, en qui j'ai conflance, il le sait, et avec lequel je regrette infiniment de différer d'opinion sur une mesure aussi importante, ne veut aucun changement dans notre constitution Il trouve que tout a été pour le mieux. Voici ce qu'il nous dit dans son éloquent discours:

"Ne nous laissons pas éblouir par l'ambition de devenir tout d'un coup un grand peuple! Les Etats-Unis sont un grand peuple, mais quel est le peuple, quelque petit qu'il soit, qui envie aujourd'hui leur grandeur? Contentons-nous de notre sort; peu de peuples en ont un meilleur."

Je suis de l'avis de mon hon. ami jusqu'à un certain point. Comme lui, je n'envie pas le sort des Etats-Unis, mais je diffère d'avec lui sur le moyen à prendre pour nous protéger contre nos adversaires, même contre les Etats-Unis, et pour conserver notre nationalité. L'hon. député, pour prouver que l'union proposée serait un mal, nous a cité l'extrait suivant de l'ouvrage de lord Brougham, sur la Philosophie Politique:

"L'union fédérale, en conservant une ligne de démarcation entre ses différents membres, encourage au plus haut degré la croissance de tous ces préjugés pernicieux que tout gouvernement doit regarder comme son premier devoir de déraciner, puisqu'ils conduisent directement à l'anarchie et à la guerre civile."

Je puis être dans l'erreur, mais il me semble que cet extrait de l'ouvrage de lord BROUGHAM n'est pas tant contre une union fédérale comme celle qui nous est proposée que contre la situation actuelle des Cana-

diens-Français. En effet, il y a une ligne de démarcation bien marquée dans cette province entre les habitants du Haut-Canada et ceux du Bas-Canada. C'est cette ligne de démarcation-là même qui a occasionne les difficultés sectionnelles que nos hommes d'Etat ont entrepris de régler à l'amiable. Les chefs de l'opposition eux-mêmes out entrepris de régler les difficultés d'une manière bien moins avantageuse pour le Bas-Canada. Si donc l'opinion de lord BROUGHAM devait faire autorité ici, il serait du devoir du gouvernement de cette province de faire disparaître cette ligne de démarcation dont je parle, entre les habitants du Haut-Canada et ccux du Bas-Canada. Ce n'est pas cela, j'en suis sûr, que désirerait mon hon, ami. (Ecoutez! écoutes!) En parlant des sept provinces unies (maintenant la Hollande et la Belgique), l'hondéputé de Lotbinière a lu l'extrait suivant de lord MACAULAY :--

"L'union d'Utrecht, construite à la hâte, au milieu des convulsions d'une révolution dans le but de faire face aux exigences du moment, n'avait jamais été pesée avec calme, ni perfectionnée dans une époque de tranquillité. Chacune des sept provinces que cette union réunissait en un seul faisceau conservait presque tous les droits de sonveraineté et exigeait du gouvernement fédéral le respect absolu de ces droits."

C'est tout ce que l'hon. député nous a cité de lord MACAULAY Comme on le voit, M. le Président, cet auteur n'est pas contre une union fédérale ; il démontre seulement d'où venaient les vices de l'union d'Utrecht. Cette union avait été faite à la hâte, au milieu d'une révolution, dans le but de faire face aux exigences du moment. Mais notre projet d'union a été pesé avec calme, dans un temps de tranquillité, -- tranquillité qui nous vient indubitablement du gouvernement de coalition actuel. Donc, l'auteur qui vient d'être cité ne démontre qu'une chose: c'est que nous aurions tort d'attendre les convulsions d'une révolution ou d'une invasion pour discuter les bases d'une union fédérale. (Ecoutez! écoutez!) député de Lotbinière a donné à entendre que le plus sûr moyen de gagner l'amitié des provinces maritimes, de conserver leur sympathie, leur zèle en cas d'attaque, était de n'avoir pour ainsi dire rien de commun avec ces provinces. Je crois, au contraire, que le Bas-Canada gagnerait à se faire connaîtro davantage, à faire connaître l'esprit de justice et de libéralité de ses habitants, et ses institutions telles qu'elles sont. Le